



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Le Ministre d'Etat,  
ministre de l'Ecologie,  
de l'Energie, du  
Développement durable  
et de l'Aménagement du  
territoire

La Ministre de  
l'Economie, de  
l'Industrie et de l'Emploi

Le Ministre du Travail,  
des Relations sociales,  
de la Famille, de la  
Solidarité et de la Ville

Le Ministre de  
l'Agriculture et de la  
Pêche

La Ministre de  
l'Enseignement  
supérieur et de la  
Recherche

Le Ministre de la  
Défense

La Ministre de la Santé  
et des Sports

La Secrétaire d'Etat  
chargée de l'Ecologie

Paris, le 23 février 2009

Monsieur le Président,

En application des engagements du Grenelle de l'environnement, le Gouvernement souhaite organiser un débat large et transparent sur les risques et conditions de développement des nanotechnologies.

Au delà des applications existantes, les potentialités des nanotechnologies dans des domaines aussi importants que la santé, les nouveaux matériaux, la protection de l'environnement ou les technologies de l'information et de la communication en font un champ de recherche fondamentale et d'innovation technologique majeur.

Les nanotechnologies sont susceptibles de bénéficier à l'ensemble de la société et de contribuer significativement au développement durable, notamment dans les domaines médicaux, industriels et énergétiques.

Domaine scientifique de pointe dont les applications technologiques et industrielles pourraient bénéficier à de nombreux secteurs d'activité, les nanotechnologies recèlent un potentiel considérable pour la France et l'Europe en termes d'innovation, d'emploi et de compétitivité. Les nanotechnologies pourraient profondément remodeler le monde industriel actuel et font donc l'objet d'efforts de recherche et d'innovation soutenus à l'échelle internationale.

Monsieur Philippe DESLANDES  
Président de la Commission Nationale  
Du Débat Public  
6 rue du Général CAMOU  
75007 PARIS

La recherche est essentielle. Dès 2009, elle bénéficiera des engagements du président de la République d'un doublement de la dotation annuelle sur les projets de recherche en nanotechnologies à 70 millions d'euros par an, soit 350 millions en 5 ans.

Mais certaines propriétés spécifiques des nanomatériaux manufacturés et des nanosystèmes issus de ces technologies, qui les rendent si prometteurs pour la science et la technique, pourraient leur conférer également des effets secondaires néfastes sur la santé et l'environnement. Des inquiétudes légitimes se font entendre au sein de la société sur la détection et la traçabilité des nanomatériaux manufacturés et nanosystèmes, ainsi que sur les conditions d'une protection adéquate du salarié, du consommateur et de l'environnement.

Les nanotechnologies soulèvent aussi des questions sociales, environnementales et éthiques qui portent notamment sur la finalité et l'opportunité de certaines de leurs applications, et appellent une prise en compte dans la gouvernance scientifique et technique. Il convient de traiter ces questions dans le cadre de relations équilibrées entre la science et la société, que le Gouvernement souhaite promouvoir.

L'ensemble de ces enjeux doit être mis en discussion de la manière la plus large, la plus transparente et la mieux documentée possible, pour favoriser une recherche-développement compétitive, pour assurer un développement maîtrisé de ces technologies et pour construire collectivement, sur un sujet pour lequel des incertitudes scientifiques fortes subsistent, une mise en oeuvre pertinente, proportionnée et dynamique du principe de précaution. Parce que la compréhension même du sujet est difficile, il importe que le débat ne se limite pas à un petit cercle d'experts - scientifiques, industriels et associatifs -, mais qu'il offre au contraire l'opportunité pour chaque citoyen de s'informer et d'exprimer ses préoccupations.

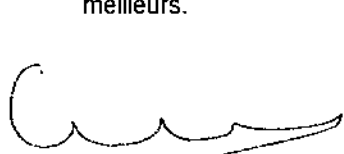
En conséquence, le Gouvernement souhaite confier à la Commission nationale du débat public l'organisation d'un débat public sur des options générales en matière de développement et de régulation des nanotechnologies, sur le fondement de l'article L121-10 du Code de l'environnement. En particulier le débat devra permettre, à partir d'une analyse bénéfices/risques - notamment sanitaires et environnementaux - des différentes applications, d'éclairer les grandes orientations de l'action de l'Etat dans les domaines suivants :

- modalités de soutien à la recherche et aux innovations en matière de nanotechnologies ;
- caractérisation de l'exposition et évaluation de la toxicité sur l'Homme et les écosystèmes, notamment grâce à l'élaboration de référentiels et d'outils pour la détection des nanoparticules ;
- information et protection du salarié sur son lieu de travail ;
- information et protection du consommateur ;
- organisation du contrôle et du suivi, gouvernance.

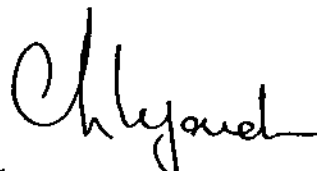
Compte tenu des enjeux mondiaux en matière de recherche et d'innovation dans le domaine des nanomatériaux manufacturés et des nanosystèmes, le débat devra faire une large place aux aspects internationaux et européens du sujet.

Vous trouverez en annexe de ce courrier un dossier permettant aux membres de votre commission de prendre connaissance des éléments d'un tel débat et d'en étudier le champ. Les nanotechnologies sont un domaine en très rapide développement et le Gouvernement se doit d'agir au plus vite. Nous souhaiterions donc que ce débat public soit terminé au plus tard en décembre 2009.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



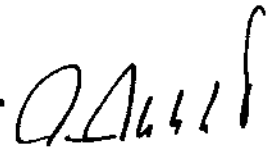
Jean-Louis BORLOO



Christine LAGARDE



Brice HORTEFEUX



Michel BARNIER



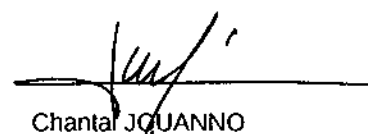
Valérie PÉCRESSÉ



Hervé MORIN



Roselyne BACHELOT-NARQUIN



Chantal JOUANNO